

Le statut du beau-parent, inutile et dangereux

1

Mars 2009, le secrétaire d'État à la Famille, Nadine Morano, rend public l'avant-projet de loi relatif à l'autorité parentale et aux droits des tiers, dit "statut du beau-parent". Ce projet renverse un principe social fondateur : le partage de l'autorité parentale n'est plus justifié par les besoins de l'enfant, mais par les choix affectifs des parents. Il amorce la reconnaissance juridique de l'"homoparentalité".